Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 007-200039808-20260929-2026_09_015-DE

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 29 septembre 2026
Convocation du 22 septembre 2026

N° 2026_09_015

Objet : Enfance - Renouvellement de l'adhésion à la Mission Locale de l'Ardèche Méridionale

Le 29 septembre 2026 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à Ruoms, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.
Présents : Luc PICHON, Antoine ALBERTI, Jean-Claude BACCONNIER, Olivier BERTRAND, Didier BOULLE, Jean-Christian BRUEYRE, Vincent CERVINO, Franck CHABAUD, Bernard CHARNAY, Jocelyne CHARRON, Samy CHEMELLALI, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Jean-François DEGORE, Arlette DEANAZ, Valérie DEVUN, Denise GARCIA, Robert GUERRAIRI, Laurence HOTTE, Nadège ISSARTEL, Laura JACQUET, Gisèle LUZZI, Jean-Yves MARAINE, Gérard MARRON, Jean-Yvon MAUDUIT, Yves RIEU, Yves TESTUT, Frédéric TOULOUZE, Xavier TOURRE, Laurent UGHETTO, René UGHETTO, Yvon VENTALON, Colette VIGNE, Nathalie VOLLE
Pouvoir : Chantal CAPELLE à Frédéric TOULOUZE, Hervé OZIL à Laurence HOTTE
Absents : Delphine CHLIEH, Yvette DARNOUX, Béatrice MOREAU,
Secrétaire de séance : Vincent CERVINO

Nombre de membres en exercice : 40 - nombre de membres présents : 35		
Nombre de pouvoirs : 2	- nombre de suffrages exprimés : 37	
Vote contre :	pour : 37	abstention :

Samy CHEMELALLI vice-président en charge de l'enfance, de la jeunesse, de la famille et de l'action sociale, rappelle que la Mission Locale d'Ardèche Méridionale est une association Loi de 1901, administrée et financée par les collectivités territoriales (Communautés de Communes, Conseil Régional et Conseil Départemental) et par l'Etat. Elle est inscrite dans le code du travail et est un des trois opérateurs du Service Public de l'Emploi. Il précise que son territoire couvre huit Communautés de Communes.
La Mission locale reçoit le public à son siège d'Aubenas et dans neuf autres lieux d'accueil dont Vallon Pont d'Arc.

L'association est chargée de l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des jeunes 16-25 ans ayant terminé leurs études. Son objectif principal est l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie : soutien des jeunes dans leur recherche d'emploi ainsi que leurs démarches d'orientation professionnelle, d'accès à la formation, aux droits.

Dans ce cadre, il est opportun que la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche renouvelle son adhésion à la Mission Locale de l'Ardèche Méridionale, la contribution financière s'élevant à 1.50€ par habitant soit 23 521.50€.

Le conseil communautaire, après discussion et délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de renouveler l'adhésion de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche à la Mission Locale de l'Ardèche Méridionale avec une contribution annuelle de 23 190€.

Le Président
Luc PICHON

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES GORGES DE L'ARDÈCHE * 07150 VALLON PONT D'ARC *

Le Secrétaire de séance
Vincent CERVINO